



**SOCIÉTÉ DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE DU SUD DE L'ALBERTA**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 mars 2023**



**SOCIÉTÉ DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE DU SUD DE L'ALBERTA**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 mars 2023**

**CONTENU**

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 10

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Société de la Petite Enfance et de la Famille du Sud de l'Alberta

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Société de la Petite Enfance et de la Famille du Sud de l'Alberta, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Société de la Petite Enfance et de la Famille du Sud de l'Alberta au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et responsable de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du centre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le centre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du centre.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résulte de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du centre;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du centre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le centre à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Edmonton, AB  
6 juin 2023

**Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés**

**SOCIÉTÉ DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE DU SUD DE L'ALBERTA**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS**  
**Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>PRODUITS</b>		
Agence de santé publique du Canada	212 885 \$	212 885 \$
Family Resource Network	200 000	200 000
Autres subventions (Note 9)	145 250	159 144
Casino	68 020	20 386
Activités	38 806	3 448
Amortissement des apports reportés (Note 7)	15 750	9 673
Inscriptions à la bibliothèque	1 770	1 994
Dons	1 109	2 447
Intérêts	23	26
Autres revenus	<u>-</u>	<u>1 452</u>
	<u>683 613</u>	<u>611 455</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	436 737	416 486
Charge locative (Note 8)	62 261	61 037
Matériel et équipement	34 710	26 361
Frais de consultations	33 011	27 892
Fournitures de bureau	31 194	27 624
Amortissement des immobilisations	16 487	10 409
Frais de déménagement	19 946	-
Honoraires de consultation	12 566	9 569
Déplacement	8 825	1 995
Assurances	5 924	6 233
Téléphone	5 807	5 282
Formation pratique	5 222	6 640
Frais bancaires	1 375	526
Publicité et promotion	<u>696</u>	<u>3 780</u>
	<u>674 761</u>	<u>603 834</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>8 852</u></u> \$	<u><u>7 621</u></u> \$

**SOCIÉTÉ DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE DU SUD DE L'ALBERTA**  
**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023**

ACTIF NET	<u>Investis en immobilisations</u>	<u>Grevé d'affectation</u>	<u>Non grevé d'affectation</u>	<u>Total 2023</u>	<u>Total 2022</u>
Solde au début de l'exercice	1 788 \$	- \$	47 902 \$	49 690 \$	42 069 \$
Excédent des produits sur les charges	<u>(737)</u>	<u>-</u>	<u>9 589</u>	<u>8 852</u>	<u>7 621</u>
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b><u>1 051</u> \$</b>	<b><u>-</u> \$</b>	<b><u>57 491</u> \$</b>	<b><u>58 542</u> \$</b>	<b><u>49 690</u> \$</b>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**SOCIÉTÉ DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE DU SUD DE L'ALBERTA**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**31 mars 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse (Note 3)	123 825 \$	172 553 \$
Comptes à recevoir	3 854	-
TPS à recevoir	4 007	4 084
Dépôt à terme, 0,75%, échéant en juin 2023 (Note 5)	2 559	2 557
Frais payés d'avance	<u>18 607</u>	<u>9 307</u>
<b>TOTAL ACTIF À COURT TERME</b>	152 852	188 501
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 4)</b>	<u>50 471</u>	<u>65 731</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<u><b>203 323</b></u> \$	<u><b>254 232</b></u> \$
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Fournisseurs et charges à payer	12 423 \$	11 694 \$
Salaires et cotisations sociales à payer	29 934	15 776
Revenus reportés (Note 6)	<u>53 004</u>	<u>113 128</u>
<b>TOTAL DU PASSIF À COURT TERME</b>	95 361	140 598
<b>APPORTS REPORTÉS (Note 7)</b>	<u>49 420</u>	<u>63 944</u>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<u>144 781</u>	<u>204 542</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Actif net investi en immobilisations corporelles	1 051	1 788
Actif net non grevé d'affectation	<u>57 491</u>	<u>47 902</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<u>58 542</u>	<u>49 690</u>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>203 323</b></u> \$	<u><b>254 232</b></u> \$

Approuvé par les Administrateurs:

\_\_\_\_\_, Administrateur

\_\_\_\_\_, Administrateur

**SOCIÉTÉ DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE DU SUD DE L'ALBERTA**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	8 852 \$	7 621 \$
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports reportés	(15 750)	(9 673)
Amortissement des immobilisations corporelles	16 487	10 409
Intérêts réinvestis	<u>(3)</u>	<u>(19)</u>
Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	9 586	8 338
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes clients	(3 854)	250
Taxes sur les produits et services	77	711
Frais payés d'avance	(9 300)	(1 959)
Fournisseurs et charges à payer	728	(9 067)
Salaires et cotisations sociales à payer	14 159	(16 309)
Revenus reportés	<u>(58 898)</u>	<u>66 983</u>
	<u>(47 502)</u>	<u>48 947</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reçus pour achat d'immobilisations	<u>-</u>	<u>7 435</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achats d'immobilisations corporelles	<u>(1 226)</u>	<u>(48 855)</u>
(Diminution) Augmentation nette de l'encaisse	(48 728)	7 527
Encaisse au début de l'exercice	<u>172 553</u>	<u>165 026</u>
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<b><u>123 825</u> \$</b>	<b><u>172 553</u> \$</b>



**SOCIÉTÉ DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE DU SUD DE L'ALBERTA**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 mars 2023**

**1. OBJECTIF DE L'ORGANISME ET DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE**

La Société de la petite enfance et de la famille du Sud de l'Alberta est un organisme sans but lucratif constitué le 4 mai 2007 en vertu de la « Societies Act » de la province de l'Alberta, et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La société opère sous le nom de Centre d'appui familial (le centre). Le centre propose des programmes et des ressources en français dans les domaines du soutien parental et du développement des enfants de 0 à 18 ans.

92 % (2022 - 97 %) des revenus du centre proviennent de subventions.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers du centre ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

**Utilisation d'estimations**

- a) Dans la préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit procéder à des estimations telles que la durée de vie utile des immobilisations et la dépréciation des actifs à long terme, l'amortissement des apports reportés ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Ces estimations sont revues périodiquement et des ajustements sont apportés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

**Comptabilisation des produits**

- b) Le centre applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports (subventions et casino). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles qui seront amorties sont reportés. Ils seront comptabilisés en produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquit.

Les revenus provenant des activités, dons, inscriptions et autres sont comptabilisés à titre de produits au moment où ils sont perçus.



**SOCIÉTÉ DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE DU SUD DE L'ALBERTA**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 mars 2023**

**Instruments financiers**

- c) Le centre évalue initialement tous ses actifs financiers et tous ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et tous ses passifs financiers au coût après amortissement.
- Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les comptes et subventions à recevoir (le cas échéant).
- Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les fournisseurs et charges à payer ainsi que les salaires et cotisations sociales à payer.
- Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

- d) Les équivalents de trésorerie comprennent les comptes bancaires et les dépôts à terme très liquides qui sont facilement convertibles en trésorerie et ont une échéance inférieure à trois mois à compter de leur date d'acquisition.

**Immobilisations corporelles**

- e) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où le taux est réduit de moitié.

Matériel informatique	5 ans	Amortissement linéaire
Mobilier et agencement	10 ans	Amortissement linéaire
Améliorations locatives - bibliothèque	3 ans	Amortissement linéaire
Mobilier et agencement - bibliothèque	10 ans	Amortissement linéaire

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour le centre, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

**Apports reçus sous forme de services et matériel**

- f) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider le centre à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports sous forme de matériel sont évalués à leur juste valeur.

**Dépréciation**

- g) Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration soit directement, soit par l'ajustement du compte provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

**SOCIÉTÉ DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE DU SUD DE L'ALBERTA**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 mars 2023**



**3. ENCAISSE GREVÉE D'AFFECTATION**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Encaisse grevée d'affectation externe - revenus reportés	53 004 \$	113 128 \$
Encaisse non grevée d'affectation externe	<u>70 821</u>	<u>59 425</u>
	<u>123 825 \$</u>	<u>172 553 \$</u>

**4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement Cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	
			<u>2023</u>	<u>2022</u>
Matériel informatique	11 810 \$	7 345 \$	4 465 \$	5 479 \$
Mobilier et agencement	19 372	14 760	4 612	5 504
Améliorations locatives - bibliothèque	30 108	15 051	15 057	25 091
Mobilier et agencement - bibliothèque	<u>33 199</u>	<u>6 862</u>	<u>26 337</u>	<u>29 657</u>
	<u>94 489 \$</u>	<u>44 018 \$</u>	<u>50 471 \$</u>	<u>65 731 \$</u>

**5. CARTE DE CRÉDIT**

Le centre possède une carte de crédit autorisée au montant de 2 500 \$ portant intérêt au taux de 19,99 %. La carte de crédit est garantie par le dépôt à terme au montant de 2 500 \$. Le solde impayé à la fin de l'année est de 215 \$ (2022 - 2 085 \$) et est inclus dans les fournisseurs et charges à payer.

**6. REVENUS REPORTÉS**

	Solde au début	Fonds reçus	Fonds utilisés	Solde à la fin
Casino	62 349 \$	10 000 \$	68 020 \$	4 329 \$
City of Calgary	42 613	52 000	52 878	41 735
Projet PES	6 145	-	1 226	4 919
Patrimoine Canada	1 354	-	-	1 354
ACFA	<u>667</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>667</u>
	<u>113 128 \$</u>	<u>62 000 \$</u>	<u>122 124 \$</u>	<u>53 004 \$</u>

**SOCIÉTÉ DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE DU SUD DE L'ALBERTA**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 mars 2023**



**7. APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS**

Les apports reportés liés aux immobilisations corporelles représentent les apports affectés à laquelle des immobilisations du centre ont été achetés. Les changements dans le solde des apports reportés liés aux immobilisations pour la période sont comme suit:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde d'ouverture	63 944 \$	24 762 \$
Subventions utilisées pour achats d'immobilisations	1 226	48 855
Montants amortis au revenu	<u>(15 750)</u>	<u>(9 673)</u>
Solde de fermeture	<u>49 420 \$</u>	<u>63 944 \$</u>

**8. ENGAGEMENTS**

Le centre s'est engagé, en vertu d'un bail, à verser 756 840 \$ pour la location d'espace de bureau jusqu'au 31 mars 2033. Les paiements minimum requis au cours de cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2024	75 684 \$
2025	75 684
2026	75 684
2027	75 684
2028	<u>75 684</u>
	<u>378 420 \$</u>

**9. AUTRES SUBVENTIONS**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Patrimoine Canadien	55 000 \$	85 646 \$
City of Calgary	52 878	38 465
Petite enfance en santé	32 569	32 100
Jeunesse Canada au travail	<u>4 803</u>	<u>2 933</u>
	<u>145 250 \$</u>	<u>159 144 \$</u>

**10. INSTRUMENTS FINANCIERS**

Le centre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques.

**Risque de crédit :**

Le centre est exposée à un risque de crédit sur les comptes clients et les subventions à recevoir.

**Risque de liquidité :**

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses comptes fournisseurs, charges à payer et salaires et cotisations sociales à payer.